

Animations de décembre

Samedi 7 décembre

- * **Marché de Noël 10 h 19 h Place de la mairie**, organisé par l'OT. Une trentaine d'exposants, chants de Noël, ateliers décors, balades en calèche avec le père Noël, concours de vitrines (le jury composé de 15 enfants circulera en ville), vins chauds, gaufres...
- * **Montarlot Téléthon**

Salle polyvalente **jeux de société** non-stop à partir de 15 h
Marche nocturne : départ de la salle polyvalente à 20 h

- * **Champlitte-la-Ville Téléthon** repas raclette à partir de 20 h
- * **Frettes 20h** Repas convivial à la salle communale. (03 25 84 62 48)

Dimanche 8 décembre Frettes à partir de 15 h : après-midi récréatif pour les enfants du village nés après le 31 décembre 2002

Vendredi 13 décembre 20h30 : salle des fêtes de Champlitte. *Gratuit*
L'association "Passion d'antan" vous invite à la projection d'un court métrage d'Alain Baptizet sur le monde paysan des 75 dernières années.

- * **Mercredi 18 décembre** : repas des Aînés. La municipalité, par l'intermédiaire du CCAS, propose aux Champlittois nés avant le 31 déc 1936, **un repas dansant**, animé par Monique Parisel et son accordéon. (Plus de 60 personnes se retrouveront à la salle des fêtes ce jour)
- * **Ou le traditionnel colis de Noël.**

Jeudi 19 décembre : goûter à la maison de retraite "les Lavières".
La chorale "*le bouquet de Cœurs*" de Champlitte offrira aux résidents un concert de Noël **samedi 14 décembre à 14h30**. (19 chansons dont 4 avec les pensionnaires).

- * **Samedi 21 décembre** : après midi récréatif offert aux plus jeunes à la salle des fêtes avec animations et goûter.
- * Spectacle *Roule ma Boule* par le clown Gribouille.
- * Balade en calèche offerte par "attelage et clos des Lavières".
- * Rencontre avec le père Noël.

Lundi 24 décembre : le père Noël passera dans les rues de Champlitte avec sa hotte pleine de bonbons.

Entre Noël et Nouvel an, la commune de **Coublanc** invitera les enfants de Champlitte et des communes associées à un après midi festif.

Collecte de sang le mercredi 11 décembre de 8h30 à 12h 15 au collège
Collecte organisée par l'établissement français du sang. (EFS). Responsable du secteur : Chantal Voirin, Framont.



VILLE DE CHAMPLITTE

elus.champlitte@orange.fr

<http://www.mairie-champlitte.fr>

Info municipale n°62
Décembre 2013



Église : la remise en état des portes, portail d'entrée, portes Nord et Sud, est terminée. Les travaux ont été effectués par les employés communaux, par les entreprises laque design, pour le tympan et Bolot, pour les menuiseries. Le portail de l'église du Prélot est lui aussi en passe d'être rénové.



Téléphonie mobile Leffond, ça marche ! La demande officielle auprès du conseil général qui souhaitait répertorier les dernières zones blanches du département, date de janvier 2008. Entre les soucis techniques, les disponibilités des différents intervenants (EDF, SFR), les tergiversations quant au choix du lieu d'implantation, il aura fallu près de 7 ans et beaucoup de persévérance pour voir aboutir ce dossier. Il reste malgré tout 2 zones non couvertes sur le territoire de la commune, Frettes et Le Prélot.

Accessibilité

Vous avez pu voir circuler dans Champlitte un groupe de personnes à mobilité réduite. Il s'agissait pour eux de vérifier l'accessibilité de locaux de la commune. Dans un premier temps, les "contrôles" ont porté sur les commerces et quelques espaces publics.



En hiver, les chutes de neige perturbent le quotidien des habitants de notre commune. Les services techniques, de la commune, de la CC4R et du Conseil général, font en sorte de dégager le plus rapidement possible les voies de communication en privilégiant l'intérêt collectif. Afin de répondre au mieux à ces situations extrêmes la commune vient de faire l'acquisition d'une saleuse.

Conseil municipal : vendredi 6 décembre à 20 h.

PLU : la transformation du Plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme suit son cours. Le dossier de consultation est disponible en mairie. Le 27 novembre un groupe de travail sous la conduite du cabinet IAD de Vesoul a rédigé le règlement du PLU.

Raccordement du réseau d'eau potable de Neuvelle

Suite à l'appel, le conseil municipal devrait entériner le choix de l'entreprise STPI pour un montant des travaux de 288 432 € HT. Les financeurs, agence de l'eau, Conseil général, état peuvent maintenant arrêter la hauteur de leurs subventions. Cela conditionnera la date de début des travaux.

Recensement militaire : Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. Vous participerez à la Journée Défense et Citoyenneté entre 17 et 18 ans. Le certificat remis à la suite de cette JDC est obligatoire pour passer les examens et concours (baccalauréat, permis de conduire...)

Déchetterie : la borne de collecte des vêtements est placée maintenant à l'extérieur de la déchetterie. Les vêtements déposés ne sont pas réutilisés comme tels mais triés et recyclés, en couverture polaire par exemple.

Le dépôt de vêtements doit se faire dans un sac.

O.M. : la commission OM de la CC4R, réunie le 21 novembre a eu à déplorer le nombre croissant de refus de tri. (15% en moyenne sur 2013 pour le territoire de la CC4R). Pour l'essentiel, il ne s'agit pas de sacs d'OM déposés dans la poubelle de tri, mais principalement d'erreurs de tri. Par exemple, des papiers placés dans une boîte de conserve, des pots de yaourt, des cartons... ne peuvent être gérés sur les tapis de tri de Noidans le Ferroux. Cela a une incidence automatique sur le coût du ramassage de nos ordures.

Quelques chiffres :

- * évolution des tonnages OM : poids moyen produit, 7,67 kg par mois par habitants. Le même qu'en 2012 (7,64 kg)
- * Tonnage de tri : 5,74 kg par mois et par habitant. (Idem 2012)

Tremplin Val de Saône : permanences à la mairie de Champlitte les jeudis des semaines paires de 9 h à 12 h. Elles s'adressent aux demandeurs d'emploi et à ceux qui sont à la recherche de main d'œuvre (ménage, jardinage, petits travaux...)

Forêt : les inscriptions ont été faites en novembre. Le tirage au sort des portions aura lieu à **Champlitte**, à la salle polyvalente le 20 décembre à partir de 9 heures, à **Leffond**, le 5 décembre à 18 h à la salle des fêtes.

Le conseil municipal de Champlitte tient à préserver pour les habitants de la commune ce droit d'affouage, donc la possibilité donnée à chaque foyer de se procurer le bois nécessaire à leur chauffage domestique en le prélevant dans la forêt communale. Cette année encore, les affouagistes sont toujours aussi nombreux. Environ 300 foyers profitent de ce droit.

Champlitte, 160 Champlitte-la-Ville 17, Montarlot 15, Neuvelle 40, Leffond 28, Frettes : 15

AIRS L'assemblée générale s'est tenue le mardi 19 novembre en présence d'un tout petit public. C'est dommage. Ce service assure la restauration cette année de 35 à 40 enfants (dont une dizaine de petits de la maternelle). Nous y voyons là un encouragement à continuer et à améliorer.

Changement de statuts : l'association intercommunale aura une vocation supplémentaire, la gestion du périscolaire. Cela permettra un peu de souplesse dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

L'AG a décidé de maintenir les mêmes **dispositions tarifaires**, à savoir, tarifs différenciés en fonction du coefficient familial. Ce système imposé par la CAF depuis le 1^{er} janvier 2013 s'est mis en place sans trop de difficulté. Les tarifs 2013-2014 restent donc fixés entre 4€50 et 5€20.

Repas de Noël : Cette année, ne pourront y participer que les enfants qui mangent habituellement à la restauration scolaire.

Élections : 2014 sera une année électorale. Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars, les européennes, le 25 mai.

Pensez à vous inscrire avant le 31 décembre 2013. Les jeunes qui atteignent 18 ans doivent passer en mairie confirmer leur inscription.

Cartes d'identité : le dossier d'obtention ou de renouvellement de la carte d'identité est à demander à la mairie. Si tout va bien, entre la demande, la validation par la préfecture, le tirage par l'imprimerie nationale, il faut compter 3 à 4 semaines. N'attendez pas le dernier moment pour la renouveler. **Attention** : la mairie n'est pas habilitée à réaliser les photos et trop souvent, la préfecture rejette la demande pour non-conformité de la photo. Elle doit respecter certaines règles : taille, couleur, lunettes... Les photographes connaissent ces exigences : veillez à ce qu'ils les respectent. Cela garantira les délais.